Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

Année 2014

Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

csst.qc.ca

CSST

Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

Année 2014

Le document Portrait des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins Année 2014 a été préparé par le Centre de la statistique et de l'information de gestion Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

Directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion
Jacques Aubin, par intérim

Responsable du projet et réalisation
Manon Demers

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques
Sylvie Blouin, chef d'équipe

Collaboration de l'Équipe des demandes ad hoc
Martin Huot

Collaboration de la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat

Conception de la page couverture
Direction des communications et des relations publiques

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser au
Centre de la statistique et de l'information de gestion
Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN 978-2-550-73451-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-73452-9 (PDF)

Juillet 2015
www.csst.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions **1**

1. Données démographiques – 2014 ..... **3**

2. Population active et emplois durant les mois d'étude – 2014 ..... **4**

2.1. Les jeunes et l'emploi 6

3. Lésions selon les secteurs et les professions – 2014 ..... **7**

3.1. Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes 9

3.2. Lésions selon la profession chez les jeunes 12

4. Caractéristiques des lésions – 2014 ..... **14**

4.1. Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente 18

4.2 . Mois de survenance des lésions 19

5. Décès – 2014 ..... **21**

5.1. Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes 22

5.2. Circonstances des décès 23

Informations générales et définitions[1]

Lésions retenues pour le portrait des jeunes de 2014

Les lésions de 2014 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2014 et dont l'acceptation était effective au 28 février 2015. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2014, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CSST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Définitions

La population active
La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Emploi à temps plein ou à temps partiel
L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Étudiant
Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CSST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Mois d'étude
Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Emploi permanent ou temporaire
Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

Couverture syndicale
Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Travailleurs autonomes ou employés
Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Durée d'indemnisation
La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CSST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Les montants de débours
Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Travailleurs assimilés
Le terme travailleurs assimilés se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.
Ex : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfère à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Lésion
Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récidive, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

APIPP
Signifie l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Troubles musculo-squelettiques
Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, …).

1 Données démographiques[2] – 2014

Il y a 6,9 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2014. La population de 15 à 24 ans représente 14 % de ce nombre, soit près d'un million de jeunes.

Selon la donnée de 2014, il y a 6,9 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans. Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente environ 14 % de cette population.

1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2014

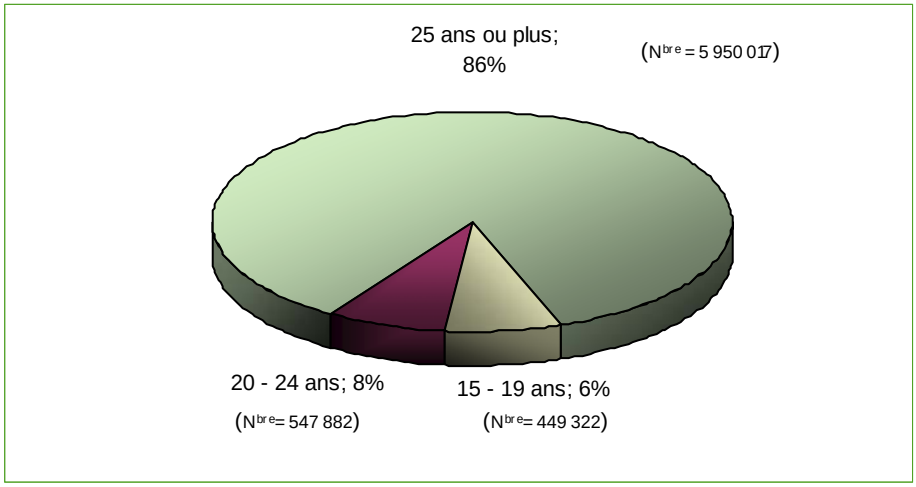

Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans a connu une légère baisse, alors que celui des 20 à 24 ans a augmenté. Globalement, le nombre de personnes de 24 ans ou moins augmente, mais leur proportion tend à diminuer dans l'ensemble de la population. Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années.

1.0.2 Perspective démographique[3] selon l'âge

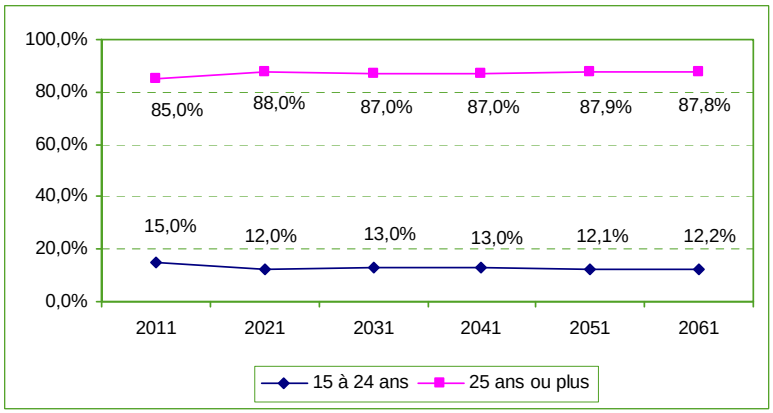

2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.
3. Il s'agit du scénario A de référence, édition de 2014.

1.0.3 Perspective démographique pour le groupe des 24 ans ou moins

Groupe d'âge	2011	2021	2031	2041	2051	2061
15 à 19 ans	7,3%	5,7%	6,4%	6,3%	5,8%	6,0%
20 à 24 ans	7,7%	6,3%	6,6%	6,7%	6,3%	6,2%

2 Population active et emplois durant les mois d'étude[4] – 2014

En 2014, un jeune de 15 à 19 ans sur deux fait partie de la population active durant les mois d'étude.

Durant les mois d'étude[5], les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- *plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (36 %) ;*
- *près d'un cas sur trois est étudiant seulement (31 %) ;*
- *plus d'un cas sur quatre fait partie de la population active sans être étudiant (29 %).*

Donc, près des deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (65 %), soit 631 800 jeunes. Ils représentent 14 % de cette population.

2.0.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2014

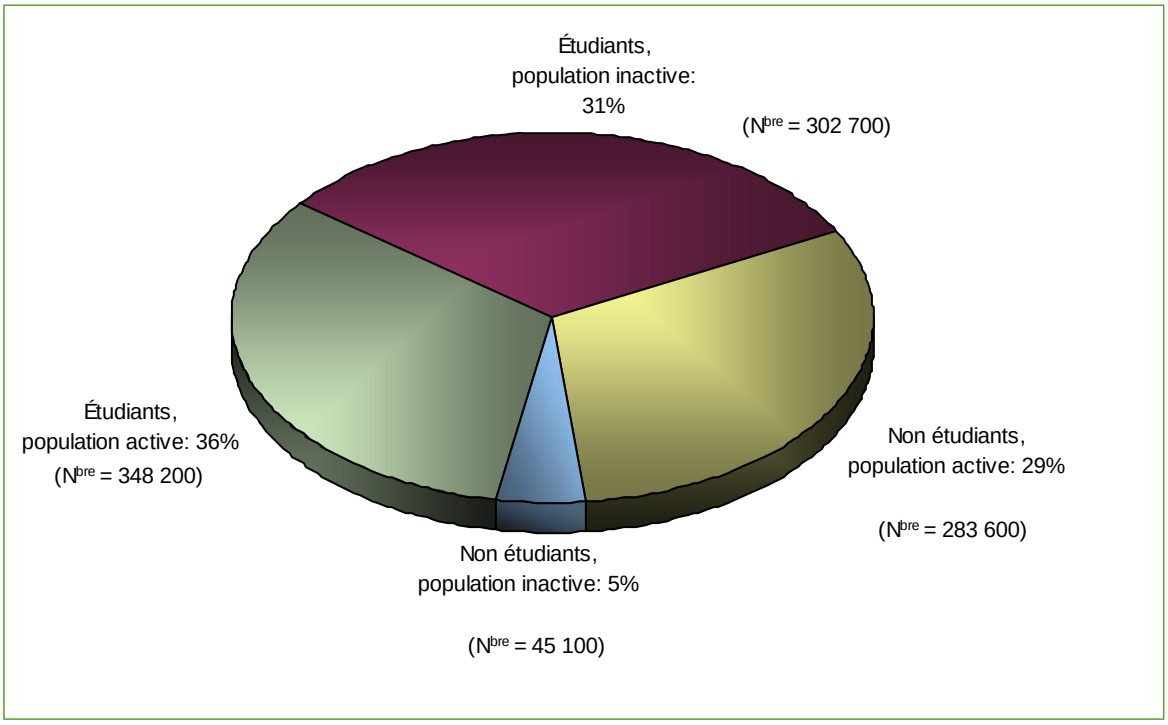

4. Les données de cette section proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec.
5. Les estimations présentées pour les mois d'étude sont basées sur une moyenne de huit mois de l'année civile, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre.

2.0.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2014

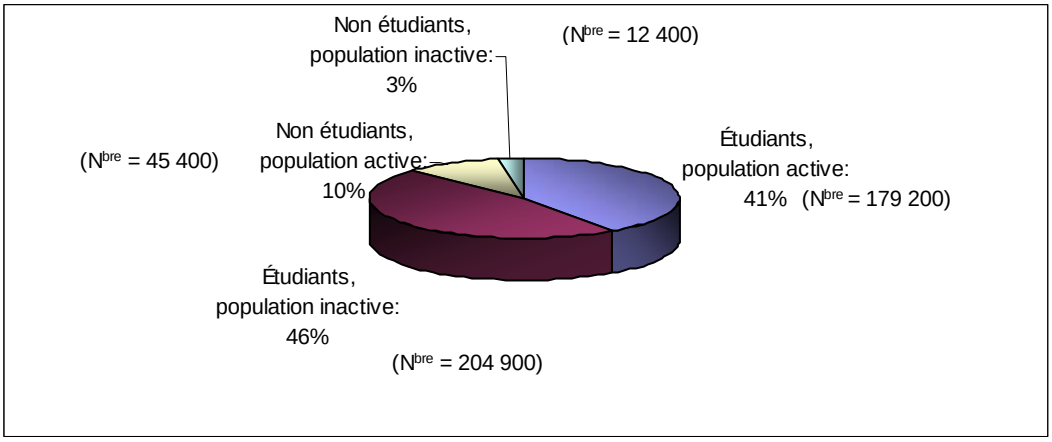

2.0.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2014

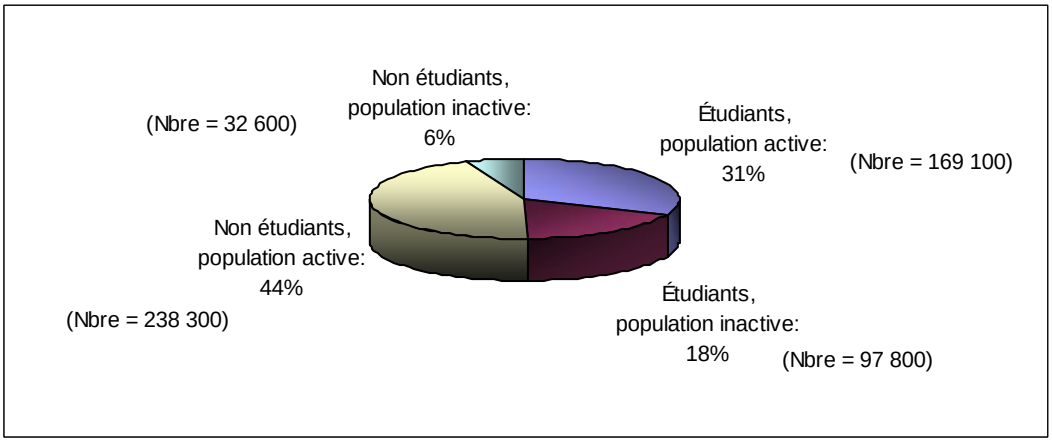

2.0.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2014

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	Nbre (x 1 000)	Nbre(x 1 000)	Nbre(x 1 000)
Étudiants, population active	179,2	169,1	348,3
Étudiants, population inactive	204,9	97,8	302,7
Non étudiants, population active	45,4	238,3	283,7
Non étudiants, population inactive	12,4	32,6	45,0
Total	441,9	537,8	979,7

Parmi les jeunes, les différences suivantes sont observées :

- plus de la moitié des 15 à 19 ans (51 %) font partie de la population active et parmi eux, plus des trois quarts sont également aux études ;
- plus des trois quarts des 20 à 24 ans (76 %) font partie de la population active et plus du tiers sont également étudiants.

2.0.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2014

Mois	Groupe d'âge			% jeunes
	15 à 24 ans	25 ans ou plus	Total	
	N^{bre} (x 1 000)	N^{bre} (x 1 000)	N^{bre} (x 1 000)	
Janvier	625,6	3 717,5	4 343,1	14,4%
Février	628,1	3 716,4	4 344,5	14,5%
Mars	632,6	3 734,8	4 367,4	14,5%
Avril	624,3	3 734,5	4 358,8	14,3%
Mai	675,5	3 746,1	4 421,6	15,3%
Juin	719,1	3 778,1	4 497,2	16,0%
Juillet	755,3	3 739,2	4 494,5	16,8%
Août	724,2	3 746,8	4 471,0	16,2%
Septembre	646,1	3 742,0	4 388,1	14,7%
Octobre	637,6	3 745,1	4 382,7	14,5%
Novembre	638,4	3 751,2	4 389,6	14,5%
Décembre	622,1	3 719,9	4 342,0	14,3%

2.1 Les jeunes et l'emploi

Les jeunes représentent 14 % de la population active pendant l'année scolaire.

Ils occupent environ 546 500 emplois, dont un peu moins de la moitié sont à temps plein.

Durant les mois de l'année scolaire de 2014, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 546 500 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (51 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (35 %).

2.1.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2014

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N^{bre} (x 1000)	%	N^{bre} (x 1000)	%	N^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	4,9	3%	22,7	6%	27,6	5%
Emploi temps plein - Non étudiant	20,6	11%	169,8	47%	190,4	35%
Emploi temps partiel - Étudiant	143,0	78%	133,8	37%	276,8	51%
Emploi temps partiel - Non étudiant	14,8	8%	36,9	10%	51,7	9%
Total	**183,3**	**100%**	**363,2**	**100%**	**546,5**	**100%**

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, moins de 2 emplois sur 10 sont à temps plein, comparativement à plus de 5 emplois sur 10 chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois (près de 8 sur 10) des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants. La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

2.1.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2014

Heures habituelles travaillées	Groupe d'âge			Total
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
Hebdomadaires	18,9	28,9	36,3	34,8
Annuelles	984,4	1 502,2	1 870,7	1 783,5

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 18,9 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 28,9 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent 36,3 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.1.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2014

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N^{bre} (x 1000)	%	N^{bre} (x 1000)	%
Statut permanent	382,5	68%	2 628,8	89%
Emploi syndiqué	137,6	25%	1 239,0	42%
Travailleur autonome	14,7	3%	543,2	16%
Secteur privé	494,2	88%	2 128,6	72%

Parmi les employés en 2014, 68 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 89 % pour les 25 ans ou plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 25 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 42 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2014, 3 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 16 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 88 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 72 % pour les 25 ans ou plus.

3 Lésions[6] selon les secteurs et les professions – 2014

Entre 2005 et 2014, il y a eu une diminution de près de 45 % des lésions chez les 24 ans ou moins.

En 2014, presque une lésion sur huit se produit chez les jeunes, soit près de 11 000 lésions.

De l'ensemble des lésions de 2014, les jeunes de 24 ans ou moins en subissent presque une sur huit, soit près de 11 000 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi plus des trois-quarts de ces lésions.

6. Les lésions considérées dans cette section sont des lésions inscrites au cours d'une année et qui étaient acceptées à la dernière journée de février de l'année suivante.

3.0.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2005 – 2014

Groupe d'âge	Année de la lésion									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
19 ans ou moins	5 622	5 382	4 971	4 774	3 869	3 352	3 291	3 072	2 846	2 505
20 à 24 ans	13 591	12 649	10 901	10 252	8 616	8 306	8 377	8 507	8 111	8 193
25 ans ou plus	106 718	104 055	96 137	93 732	83 112	80 454	79 362	78 061	77 411	77 348
Total	**125 931**	**122 086**	**112 009**	**108 758**	**95 597**	**92 112**	**91 030**	**89 640**	**88 368**	**88 046**
24 ans ou moins	19 213	18 031	15 872	15 026	12 485	11 658	11 668	11 579	10 957	10 698

Entre 2005 et 2014, il y a une diminution importante du nombre de lésions chez tous les groupes d'âge. Cette diminution est plus importante chez les jeunes de 24 ans ou moins (-44 %) que chez les 25 ans ou plus (-28 %). Ainsi, les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 12 % de l'ensemble des lésions en 2014 comparativement à 15 % en 2005.

3.0.2 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2005 – 2014

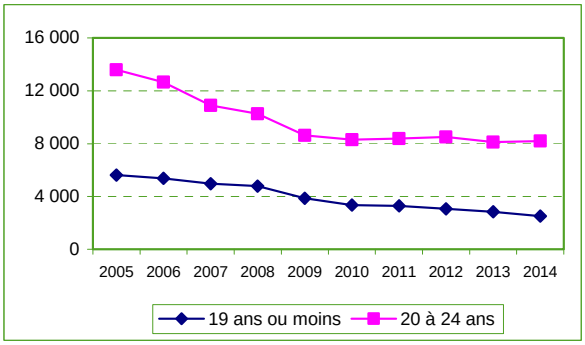

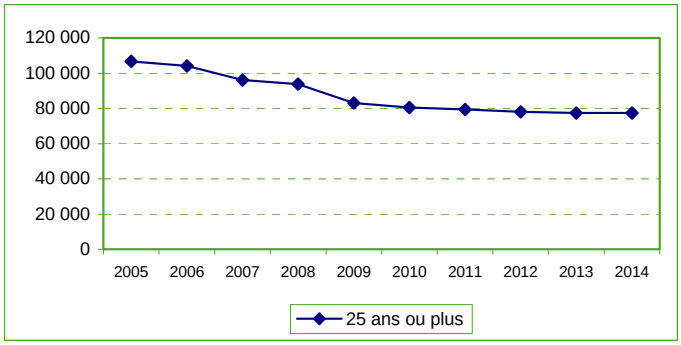

La même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada, autant chez les 24 ans ou moins que chez les 25 ans ou plus.

En 2014, la plupart des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (99 %) que chez les 25 ans ou plus (93 %).

3.0.3 Nombre de lésions selon la catégorie du dossier, le sexe et le groupe d'âge, 2014

Catégorie du dossier et sexe		Groupe d'âge									
		19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		Total		24 ans ou moins	
		N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Accident du travail	Femme	823	33%	2 744	33%	25 750	33%	29 317	33%	3 567	33%
	Homme	1 675	67%	5 400	66%	45 929	59%	53 004	60%	7 075	66%
	Total	2 498	100%	8 144	99%	71 679	93%	82 321	93%	10 642	99%
Maladie professionnelle	Femme	1	0%	16	0%	471	1%	488	1%	17	0%
	Homme	6	0%	33	0%	5 198	7%	5 237	6%	39	0%
	Total	7	0%	49	1%	5 669	7%	5 725	7%	56	1%
Total	**Femme**	824	33%	2 760	34%	26 221	34%	29 805	34%	3 584	34%
	Homme	1 681	67%	5 433	66%	51 127	66%	58 241	66%	7 114	66%
	Total	2 505	100%	8 193	100%	77 348	100%	88 046	100%	10 698	100%

3.1 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes

Les emplois occupés par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que dans le secteur des soins de santé et assistance sociale.

C'est dans le secteur du commerce que les jeunes sont les plus nombreux à travailler, mais c'est dans la fabrication qu'ils se blessent le plus.

En 2014, les quatre secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) où les jeunes sont plus nombreux à travailler regroupent 63 % des emplois. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'hébergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que le secteur des soins de santé et assistance sociale. Dans ces secteurs, les lésions chez les jeunes sont également parmi les plus nombreuses. Ensemble, ces secteurs cumulent 66 % de leurs lésions. Malgré qu'un moins grand nombre de jeunes y occupent un emploi, les secteurs de la fabrication, ainsi que le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale comptent un nombre de lésions supérieur à celui de l'hébergement et des services de restauration, soit respectivement 22 % et 14 % des lésions chez les jeunes.

Les 25 ans ou plus travaillent et se blessent davantage dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé et de l'assistance sociale, ainsi que dans celui du commerce. Ces trois secteurs cumulent 44 % de leurs emplois, alors qu'ils regroupent 54 % des lésions.

Le rapport entre les emplois et les lésions présente quelques différences selon les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, le secteur «fabrication» est celui où ce rapport est le plus élevé, soit 65 lésions par 1 000 emplois (près de deux fois le taux de lésions des 25 ans ou plus dans le même secteur). Le secteur de la foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz présente également un rapport très élevé, soit 62 lésions par 1 000 emplois; toutefois, seulement environ 2 500 emplois sont occupés par les jeunes dans ce secteur. Les secteurs des soins de santé et assistance sociale, ainsi que de la construction ont aussi des taux importants, avec respectivement 42 et 41 lésions par 1 000 emplois.

Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions le plus important se trouve dans le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz, avec 45 lésions par 1 000 emplois. Les secteurs des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien, de la fabrication, ainsi que de la construction suivent avec des taux respectifs de 39, 38 et 37 lésions par 1 000 emplois.

3.1.1 Taux de lésions, répartition des emplois et des lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2014

Secteurs		24 ans ou moins			25 ans ou plus		
		Emplois (%)	Lésions (%)	Taux lésions[1]	Emplois (%)	Lésions (%)	Taux lésions[1]
Fabrication		9%	22%	65	15%	23%	38
Commerce		28%	20%	20	14%	11%	21
Soins de santé et assistance sociale		9%	14%	42	15%	20%	36
Hébergement et services de restauration		17%	10%	16	4%	4%	23
Construction		6%	9%	41	6%	8%	37
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien		4%	5%	38	3%	5%	39
Autres services		4%	4%	27	3%	3%	26
Transport et entreposage		3%	3%	36	5%	7%	36
Information, culture et loisirs		6%	3%	15	4%	2%	15
Administrations publiques		2%	3%	36	7%	7%	23
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz[2]		1%	2%	62	1%	2%	45
Agriculture		1%	2%	30	1%	1%	32
Services d'enseignement		2%	1%	17	8%	5%	16
Finance, assurances, immobilier et location		3%	1%	8	6%	1%	6
Services professionnels, scientifiques et techniques		3%	1%	6	7%	1%	3
Services publics[2,3]		0%	0%	17	1%	1%	14
Total partiel	**N^bre**	**376 117**	**10 562**	**28**	**2 760 515**	**71 635**	**26**
Secteur SCIAN non déterminé	**N^bre**		**136**			**5 713**	
Total	**N^bre**		**10 698**			**77 348**	

1 Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 1 000.

2 Pour le secteur Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz ainsi que le secteur Services publics les données sur l'emploi sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

3 Pour les services publics, il y a 16 lésions chez les jeunes en 2014, soit 0,1 % du total.

Note : les cases avec un encadré gras représentent les secteurs SCIAN où le pourcentage de lésions est plus élevé que le % d'emplois; les cases en bleu foncé représentent les % d'emplois les plus élevés; les cases en bleu pâle représentent les % de lésions les plus élevés; les cases en violet représentent les taux de lésions les plus élevés.

3.1.2 Nombre et pourcentage de lésions pour la «Fabrication» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2014

SCIAN		24 ans ou moins Lésions %
3116 - Fabrication de produits de viande		11%
3219 - Fabrication d'autres produits du bois		8%
3119 - Fabrication d'autres aliments		8%
3261 - Fabrication de produits en plastique		7%
3211 - Scieries et préservation du bois		6%
3323 - Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques		5%
Autres SCIAN du secteur de la Fabrication		55%
Total	**N^bre**	**2 319**
	%	**100%**

3.1.3 Nombre et pourcentage de lésions pour le «Commerce» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2014

SCIAN		24 ans ou moins
		Lésions
		(%)
4451 - Épiceries		27%
4529 - Magasins d'autres fournitures de tout genre		16%
4441 - Marchands de matériaux et fournitures de construction		11%
4131 - Grossistes-distributeurs de produits alimentaires		10%
4452 - Magasins d'alimentation spécialisés		5%
4413 - Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles		5%
4189 - Grossistes-distributeurs d'autres produits divers		5%
Autres SCIAN du secteur du Commerce		23%
Total	**N^{bre}**	**2 156**
	%	**100%**

3.1.4 Nombre et pourcentage de lésions pour les «Soins de santé et assistance sociale» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2014

SCIAN		24 ans ou moins
		Lésions
		(%)
6221 - Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux		34%
6231 - Établissements de soins infirmiers		17%
6233 - Établissements communautaires de soins pour personnes âgées		11%
6232 - Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie		8%
6214 - Centres de soins ambulatoires		8%
Autres SCIAN du secteur des soins de santé et d'assistance sociale		22%
Total	**N^{bre}**	**1 434**
	%	**100%**

3.1.5 Nombre et pourcentage de lésions pour l' «Hébergement et services de restauration» selon le SCIAN à 4 positions pour les 24 ans ou moins, 2014

SCIAN		24 ans ou moins
		Lésions
		(%)
7222 - Établissements de restauration à service restreint		48%
7221 - Restaurants à service complet		34%
7211 - Hébergement des voyageurs		7%
Autres SCIAN du secteur de l'Hébergement et des services de restauration		11%
Total	**N^{bre}**	**1 065**
	%	**100%**

3.2 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les jeunes manutentionnaires et ceux qui sont spécialisés dans les services sont ceux qui se blessent le plus.

En 2014, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des occupations variées. Les professions les plus fréquentes sont celles des travailleurs spécialisés dans les services, avec 16 % des cas, suivis des manutentionnaires et des travailleurs assimilés (travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée), avec 15 % des cas.

Chez les 19 ans ou moins, ce sont les travailleurs spécialisés dans la vente qui occupent le troisième rang. Chez les 20 à 24 ans, ce sont plutôt le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang. Chez les 25 ans ou plus, ce sont le personnel médical, les techniciens de la santé et les travailleurs assimilés qui tiennent ce rang.

3.2.1 Nombre de lésions[1] selon la profession et le groupe d'âge, 2014

Profession	Groupe d'âge							
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		25 ans ou plus		24 ans ou moins	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Travailleurs spécialisés dans les services[3]	377	20%	915	14%	7 988	14%	1 292	16%
Manutentionnaires et TA[2]	387	20%	865	14%	6 504	11%	1 252	15%
Personnel médical, techniciens de la santé et TA[2]	83	4%	842	13%	8 497	14%	925	11%
Travailleurs spécialisés dans la vente	269	14%	528	8%	3 715	6%	797	10%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	93	5%	643	10%	5 972	10%	736	9%
Travailleurs du bâtiment	89	5%	633	10%	5 550	9%	722	9%
Personnel administratif et TA[2]	209	11%	486	8%	3 513	6%	695	8%
Travailleurs des industries de transformation	155	8%	364	6%	2 927	5%	519	6%
Autres professions	229	12%	1 107	17%	14 348	24%	1 336	16%
Total partiel	**1 891**	**100%**	**6 383**	**100%**	**59 014**	**100%**	**8 274**	**100%**
Profession non codée	**614**		**1 810**		**18 334**		**2 424**	
Total	**2 505**		**8 193**		**77 348**		**10 698**	

1. Les lésions considérées pour le calcul des % sont celles dont la profession est connue.
2. Travailleurs assimilés.
3. Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

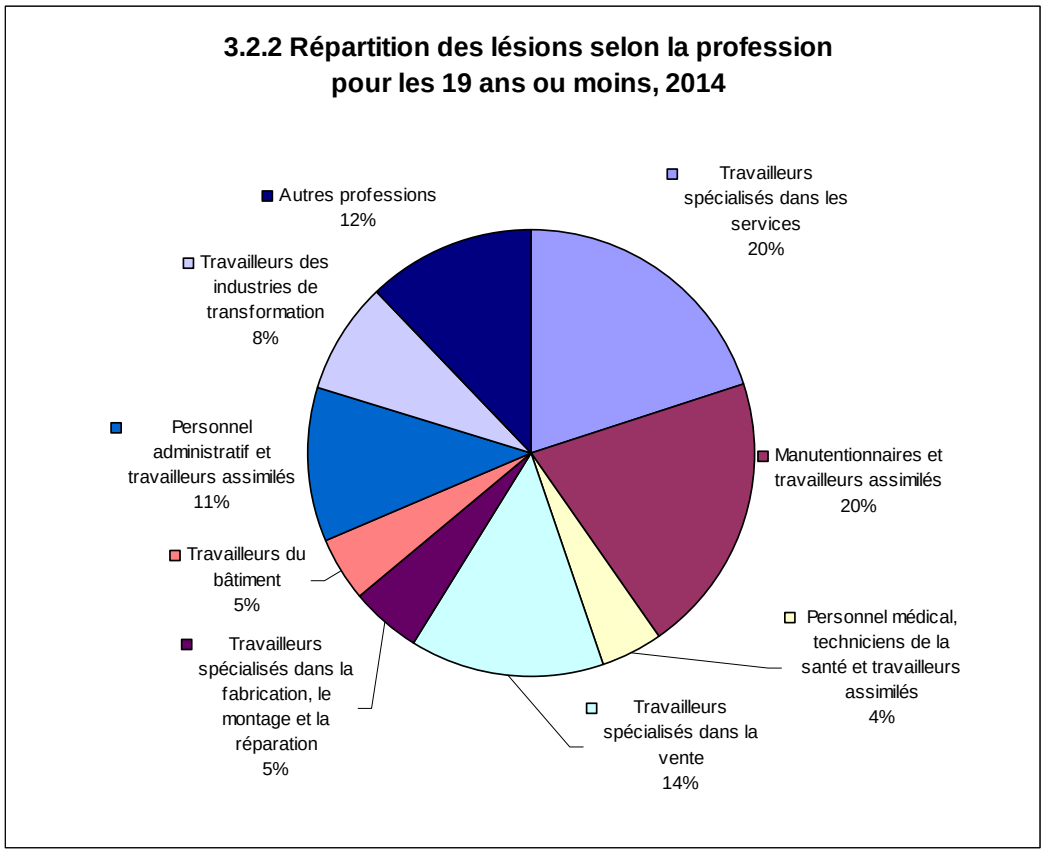
3.2.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2014
Travailleurs spécialisés dans les services 20%
Manutentionnaires et travailleurs assimilés 20%
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés 4%
Travailleurs spécialisés dans la vente 14%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation 5%
Travailleurs du bâtiment 5%
Personnel administratif et travailleurs assimilés 11%
Travailleurs des industries de transformation 8%
Autres professions 12%

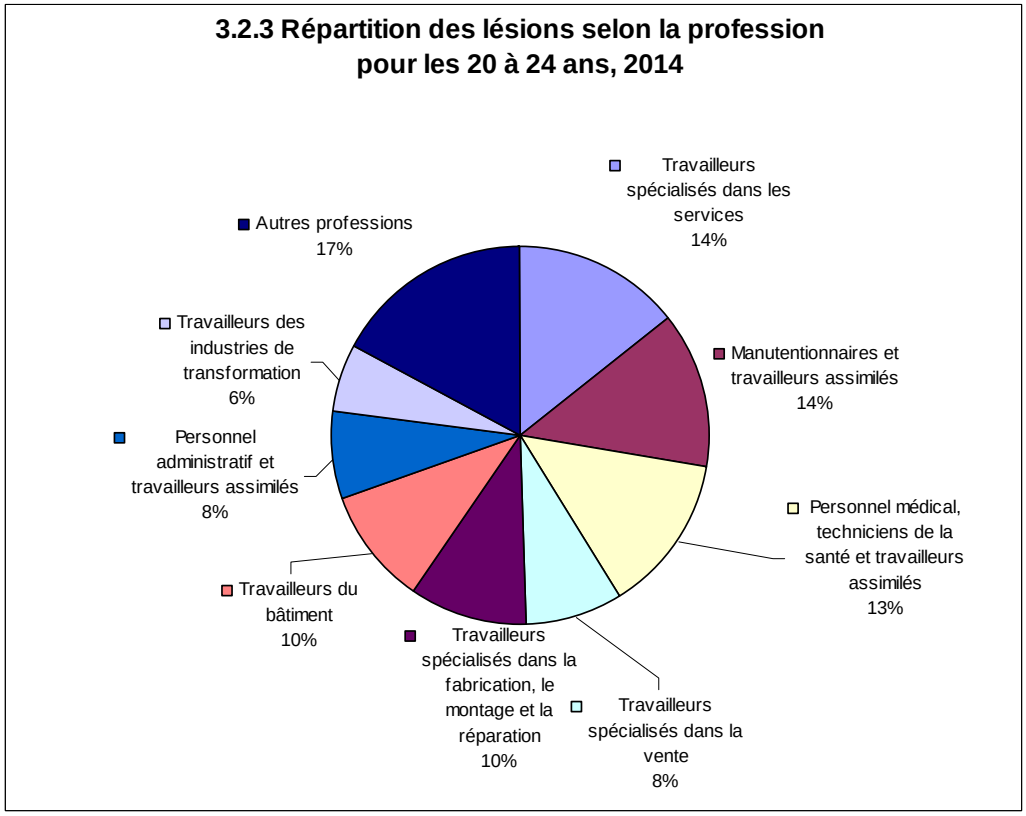
3.2.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 20 à 24 ans, 2014
Travailleurs spécialisés dans les services 14%
Manutentionnaires et travailleurs assimilés 14%
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés 13%
Travailleurs spécialisés dans la vente 8%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation 10%
Travailleurs du bâtiment 10%
Personnel administratif et travailleurs assimilés 8%
Travailleurs des industries de transformation 6%
Autres professions 17%

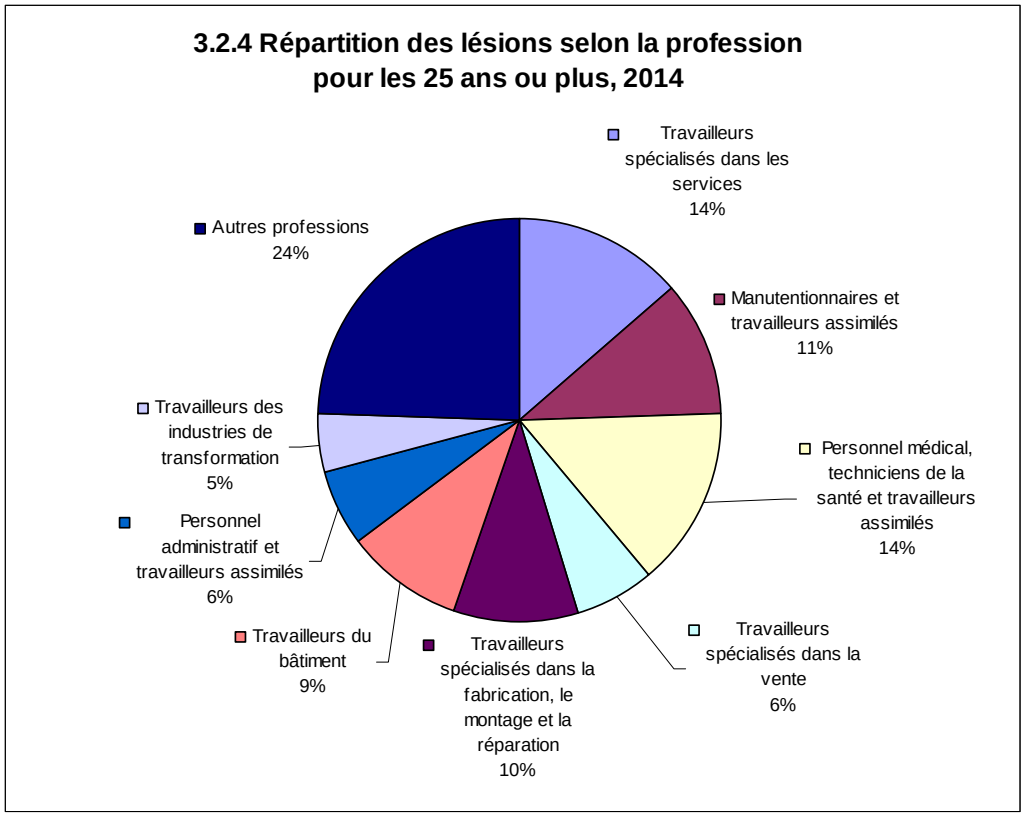

4 Caractéristiques des lésions – 2014

Chez les jeunes :

Les blessures au dos[7] représentent le quart des lésions.

Près de quatre lésions sur 10 sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement.

Une lésion sur trois est causée par des réactions du corps et par des efforts.

Les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 64 jours en moyenne.

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 25 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec chacune 8 et 6 % des lésions.

7. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie, … Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

4.0.1 Nature et siège des lésions selon la fréquence chez les travailleurs de 24 ans ou moins, 2014

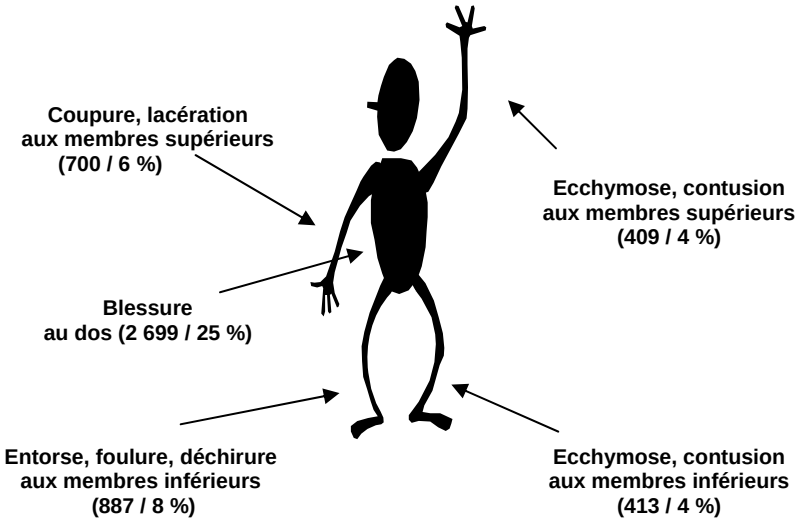

Les mêmes types de lésions touchent les travailleurs de 19 ans ou moins ainsi que les 20 à 24 ans. En général, dans ces deux groupes d'âge, ces types de lésions occupent le même rang, sauf les coupures ou lacérations aux membres supérieurs qui prennent la deuxième place chez les 19 ans ou moins, mais la troisième chez les 20 à 24 ans. Il en est de même pour les entorses, foulures ou déchirures aux membres inférieurs, qui se classent au troisième rang chez les 19 ans ou moins, mais en deuxième chez les 20 à 24 ans.

Dans leur ensemble, les troubles musculo-squelettiques[8] cumulent 2 758 lésions (26 %) chez les 24 ans ou moins et 21 214 lésions (27 %) chez les 25 ans ou plus.

Les 56 maladies professionnelles représentent moins de 1 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2014 (voir tableau 3.0.3). Cependant, elles représentent un peu plus de 7 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 70 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculo-squelettiques ont engendré 48 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, ce sont les surdités, pertes ou déficiences auditives qui sont les plus importantes avec 67 % des maladies.

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 30 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2014 et accepté, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 42 jours. Cette moyenne est de 27 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 30 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans au moment de la lésion.

8. Les troubles musculo-squelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, …).

4.0.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2014

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)
Blessure au dos	527	33	2 935	2 172	34	3 496	20 663	48	5 580	2 699	34	3 387
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	216	26	2 113	671	32	2 913	6 412	45	5 370	887	31	2 718
Coupure, lacération aux membres supérieurs	224	18	1 515	476	20	2 000	2 379	22	2 597	700	20	1 845
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	117	22	1 698	296	21	1 842	2 099	29	3 177	413	22	1 801
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	92	20	1 872	317	16	1 528	1 985	23	2 675	409	17	1 605
Ensemble des lésions	2 505	27	2 370	8 193	30	3 071	77 348	42	5 381	10 698	30	2 907

Le nombre moyen de jours indemnisés est de 30 pour les travailleurs âgés de 24 ans ou moins. Parmi les lésions les plus fréquentes, les blessures au dos, ainsi que les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs surpassent cette moyenne, avec respectivement 34 et 31 jours indemnisés. Les trois autres types de lésions parmi les plus fréquentes ont des moyennes inférieures, soit de 17 à 22 jours.

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 3 387 $ pour les blessures au dos est supérieur à la moyenne de 2 907 $ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Les quatre autres types de lésions ont des moyennes de débours moindres que la moyenne de l'ensemble.

4.0.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2014

Nature de la lésion	Sexe et groupe d'âge								
	Homme 24 ans ou moins			Femme 24 ans ou moins			24 ans ou moins		
	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)
Amputation	50	68	7 000	4	16	1 077	54	64	6 561
Blessure au dos	1 618	32	3 249	1 081	37	3 593	2 699	34	3 387
Fracture	534	52	5 821	113	53	4 534	647	52	5 597
Ensemble des lésions	7 114	29	2 929	3 584	31	2 863	10 698	30	2 907

4.0.4 Gravité en nombre moyen de jours indemnisés selon la nature de la lésion chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2014

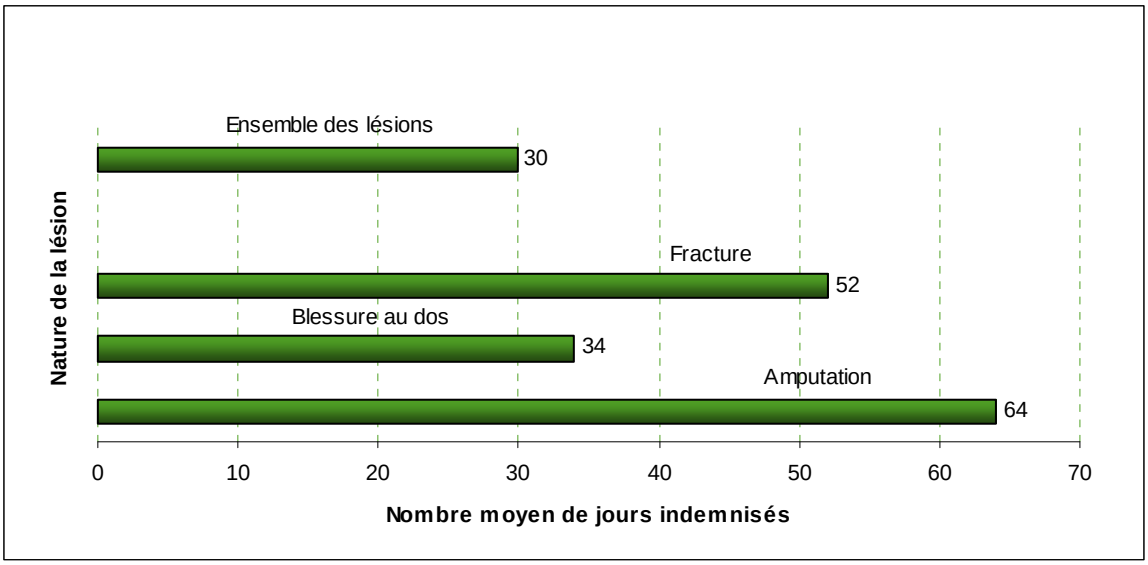

En 2014, les 54 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnisés est la plus élevée, soit 64 jours, suivies des fractures, avec 52 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 34 jours indemnisés. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 32 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de près de 7 cas sur 10.

4.0.5 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2014

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			25 ans ou plus			24 ans ou moins		
	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)	N^bre lésions	N^bre moyen jours indemn.	Débours moyen ($)
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 005	23	2 230	2 811	24	2 481	17 518	31	3 724	3 816	24	2 415
Réaction du corps et efforts	709	29	2 306	2 791	34	3 335	27 748	46	5 407	3 500	33	3 127
Chutes	286	36	3 070	935	41	4 059	12 478	60	7 077	1 221	40	3 827
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	189	15	1 434	524	11	1 449	7 458	11	4 772	713	12	1 445
Voies de fait et actes violents	43	50	3 588	230	40	3 369	1 723	62	6 611	273	42	3 404
Ensemble des lésions	2 505	27	2 370	8 193	30	3 071	77 348	42	5 381	10 698	30	2 907

Les travailleurs de 24 ans ou moins sont blessés dans une proportion de 36 % (3 816 lésions) par des contacts avec des objets ou de l'équipement. Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 33 % des lésions (3 500) des jeunes travailleurs. Les trois autres genres d'accident

ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 11 %, 7 % et 3 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 30 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents, avec une moyenne de 42 jours indemnisés, les chutes, avec 40 jours, et les réactions du corps et les efforts, avec 33 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est différent: les chutes dominent, avec des débours moyens de 3 827 $. Les voies de fait et actes violents se classent en deuxième position, avec 3 404 $, et les réactions du corps et les efforts suivent, avec 3 127 $.

4.1 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

---

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

6 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente, pour la période des années 2006 à 2012.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus. Aussi, le rapport des proportions des deux groupes, soit les 24 ans ou moins comparés aux 25 ans ou plus, diminue au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

4.1.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2014

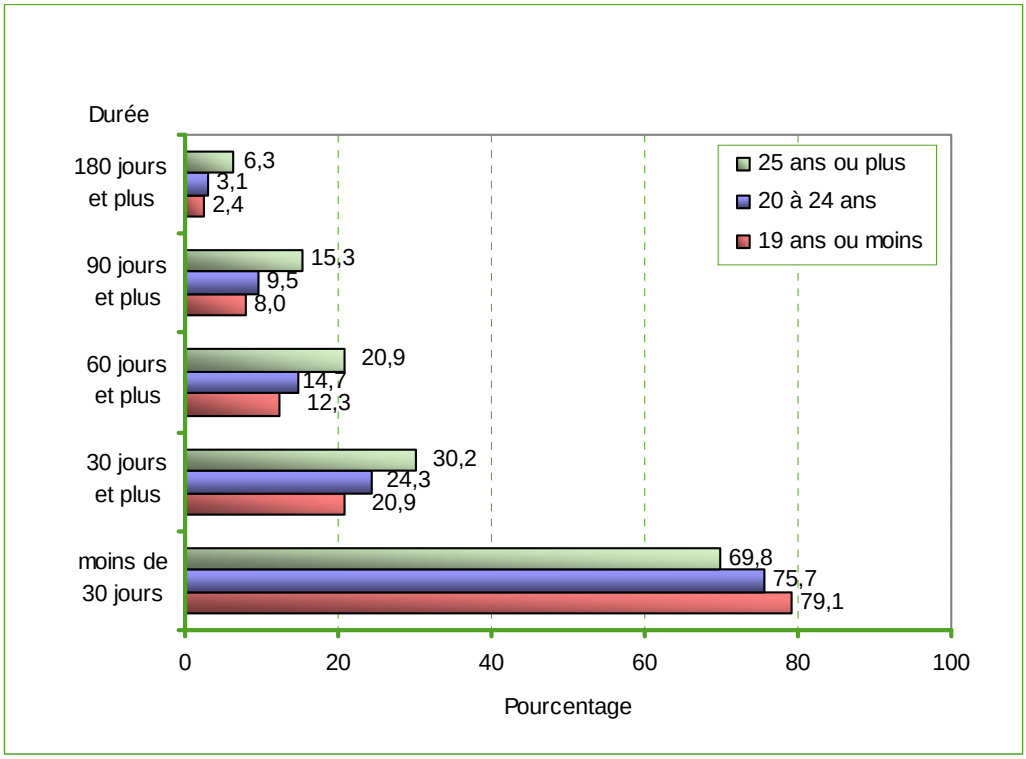

Il y a 5 % des lésions de 2014 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CSST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 28 février 2015, alors qu'il y en a 9 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 3,8 % des lésions de 2014 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 5,1 %.

Pour la période des années 2006 à 2012 (lecture de chacune des années au 28 février 2015), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu moins de 900 annuellement, soit 6,3 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est deux fois moindre que la part de 15,1 % chez les 25 ans ou plus. Le taux moyen d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,5 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 8,9 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes hommes représentent 81 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

4.1.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2006 – 2012

Année de la lésion	Groupe d'âge				Total	
	24 ans ou moins		25 ans ou plus			
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
2012	763	6,6	12 186	15,6	12 949	14,4
2011	778	6,7	12 882	16,2	13 660	15,0
2010	754	6,5	12 911	16,0	13 665	14,8
2009	778	6,2	12 907	15,5	13 685	14,3
2008	886	5,9	13 940	14,9	14 826	13,6
2007	1 017	6,4	13 697	14,2	14 714	13,1
2006	1 122	6,2	14 162	13,6	15 284	12,5
2006-2012	6 098	6,3	92 685	15,1	98 783	13,9

4.2 Mois de survenance des lésions

- Les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et août.

- Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 546 450 en moyenne pendant l'année scolaire à 669 100 en juillet.

Au total pour l'année 2014, il y a 3 fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 2 505 lésions, en comparaison avec 8 193. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au mois de juillet que le nombre de lésions est le plus élevé avec 386. Alors que chez les 20 à 24 ans, c'est au mois d'août (818), suivi du mois de juillet (817) que le nombre de lésions est le plus élevé.

4.2.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2014

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
19 ans ou moins	149	147	167	139	207	266	386	306	191	183	183	181	2 505
20 à 24 ans	635	549	586	596	702	744	817	818	681	747	705	613	8 193
25 ans ou plus	7 340	6 249	6 774	6 088	6 422	5 951	5 878	6 064	7 012	6 886	6 761	5 923	77 348
Total	**8 124**	**6 945**	**7 527**	**6 823**	**7 331**	**6 961**	**7 081**	**7 188**	**7 884**	**7 816**	**7 649**	**6 717**	**88 046**
24 ans ou moins	784	696	753	735	909	1 010	1 203	1 124	872	930	888	794	10 698

Cependant, la répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.2.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2014

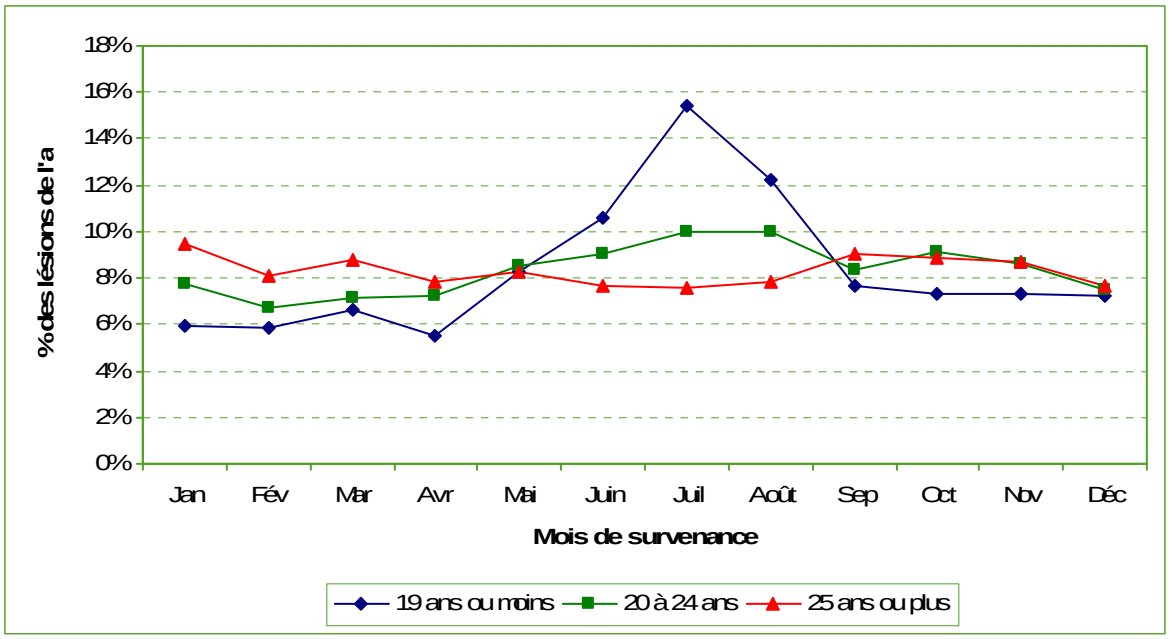

Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2014, en juillet, près de 669 100 emplois[9] sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont près des deux tiers (plus de 416 600) sont à temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 546 450 emplois occupés par des jeunes et un peu moins de la moitié de ces emplois sont à temps plein.

4.2.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2014

Mois	Emploi temps plein			% jeunes	Emploi temps partiel			% jeunes
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus		15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	
	N^{bre} (x 1 000)	N^{bre} (x 1 000)	N^{bre} (x 1 000)		N^{bre} (x 1 000)	N^{bre} (x 1 000)	N^{bre} (x 1 000)	
Janvier	21,8	180,5	2 914,3	6,5%	163,6	171,6	523,5	39,0%
Février	22,9	186,3	2 911,2	6,7%	159,0	165,4	514,5	38,7%
Mars	23,9	186,4	2 938,4	6,7%	155,1	176,7	508,1	39,5%
Avril	19,7	203,8	2 947,9	7,0%	148,0	164,6	507,2	38,1%
Mai	28,1	225,7	2 990,4	7,8%	155,2	165,3	510,6	38,6%
Juin	63,7	280,4	3 073,6	10,1%	143,0	135,6	471,9	37,1%
Juillet	106,5	310,1	3 024,1	12,1%	134,2	118,3	453,3	35,8%
Août	95,0	298,3	3 022,8	11,5%	138,5	111,6	456,8	35,4%
Septembre	28,1	213,2	3 017,1	7,4%	160,9	159,5	516,7	38,3%
Octobre	29,2	189,0	2 997,6	6,8%	162,3	180,8	528,7	39,4%
Novembre	29,8	191,2	2 991,9	6,9%	159,2	174,3	529,2	38,7%
Décembre	28,4	189,8	2 963,3	6,9%	153,7	172,9	523,1	38,4%

9. Les informations sur les emplois proviennent de la publication mensuelle *L'emploi au Québec*, produite par Emploi-Québec.

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2011 à 2013 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'été (juin à août), ainsi qu'au cours des mois d'automne chez les jeunes et au cours des mois d'automne chez les 25 ans ou plus (septembre à décembre).

4.2.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2011 – 2013

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	47	78	65
20 à 24 ans	166	218	234
25 ans ou plus	3 147	3 078	3 522
Total	**3 359**	**3 373**	**3 821**
24 ans ou moins	212	295	299

Note : Les données de chacune des années sont lues au 31 décembre de l'année suivante.

5 Décès – 2014

Au cours des dix dernières années, en moyenne, un peu moins de 8 jeunes décèdent chaque année en raison du travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 4 % à 14 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.0.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2005 – 2014

Catégorie du dossier et âge au décès		Année de la lésion									
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Accident du travail	19 ans ou moins	3	4	2	6	1	1	1	1	2	3
	20 à 24 ans	7	8	3	7	3	3	7	6	4	3
	25 ans ou plus	95	101	77	79	58	90	60	68	57	51
	Total	**105**	**113**	**82**	**92**	**62**	**94**	**68**	**75**	**63**	**57**
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans ou plus	118	93	125	103	123	119	136	136	121	107
	Total	**118**	**93**	**125**	**103**	**123**	**119**	**136**	**136**	**121**	**107**
Total	19 ans ou moins	3	4	2	6	1	1	1	1	2	3
	20 à 24 ans	7	8	3	7	3	3	7	6	4	3
	25 ans ou plus	213	194	202	182	181	209	196	204	178	158
	Total	**223**	**206**	**207**	**195**	**185**	**213**	**204**	**211**	**184**	**164**

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2005 et 2014, mais il atteint son plus bas niveau chez tous les travailleurs en 2014. L'augmentation des décès par accident en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la hausse des accidents de transport (+24), notamment le transport aérien (14 décès en 2010), et par les cas liés au tremblement de terre en Haïti (6 décès).

En 2014, 57 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, une diminution de 6 cas par rapport à l'année 2013, soit une variation de 10 %. Parmi ces décès, 6 des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins. Trois de ces travailleurs étaient âgés de 15 à 19 ans, alors que les trois autres avaient de 20 à 24 ans au moment de leur décès. Parmi ces décès, un était une femme et les cinq autres étaient des hommes. Ces six décès cumulent 11 % des décès par accident pour l'année 2014, alors qu'ils représentaient 12 % des heures travaillées de l'année[10].

5.1 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2014, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi cinq secteurs SCIAN, les services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien avec deux décès, la construction, l'agriculture, l'hébergement et services de restauration, ainsi que les autres services avec chacun un décès.

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la fabrication et de la construction qui ont le plus de décès; ils représentent 28 % et 25 % des décès dont le SCIAN est connu. Les secteurs de la foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz, ainsi que du transport et entreposage arrivent au troisième et quatrième rang quant au nombre de décès en 2014 avec respectivement 11 % et 8 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans le secteur de l'agriculture, suivi des services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien. Chez les 25 ans ou plus, c'est le secteur de la foresterie, de la pêche, des mines, de l'extraction de pétrole et de gaz qui arrive au premier rang, suivi de la construction.

10. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

5.1.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2014

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès[1]	Emplois		Décès		Taux décès[1]
	N^bre	%	N^bre	%		N^bre	%	N^bre	%	
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	14 624	4%	2	33%	14	88 682	3%	7	7%	8
Construction	23 592	6%	1	17%	4	160 728	6%	25	25%	16
Agriculture	5 354	1%	1	17%	19	21 300	1%	2	2%	9
Hébergement et services de restauration	65 715	17%	1	17%	2	117 077	4%	1	1%	1
Autres services	14 422	4%	1	17%	7	96 085	3%	1	1%	1
Fabrication	35 459	9%	0	0%	0	427 502	15%	28	28%	7
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2 627	1%	0	0%	0	25 359	1%	11	11%	43
Transport et entreposage	9 795	3%	0	0%	0	141 565	5%	8	8%	6
Commerce	105 750	28%	0	0%	0	387 894	14%	6	6%	2
Administrations publiques	9 234	2%	0	0%	0	200 877	7%	3	3%	1
Soins de santé et assistance sociale	33 873	9%	0	0%	0	401 148	15%	3	3%	1
Autres secteurs	55 672	15%	0	0%	0	692 298	25%	5	5%	1
Total partiel	**376 117**	**100%**	**6**	**100%**	2	**2 760 515**	**100%**	**100**	**100%**	4
Secteur SCIAN non déterminé								**58**		
Total			**6**					**158**		

5.2 Circonstances des décès

Les décès par accident en 2014 chez les jeunes de 24 ans ou moins lors du décès découlent principalement de contact avec des objets ou de l'équipement (2) et de chutes (2).

En 2014, les genres d'accident ou d'exposition causant des décès par accident chez les jeunes sont les les contacts avec des objets ou de l'équipement, les chutes, les expositions à des substances ou à des environnements nocifs et les accidents de transport.

5.2.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes[1], 2014

Genre d'accident	N^bre	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
Contact avec des objets ou de l'équipement	1	Coincé, écrasé par équipem. ou objet,nca
	1	Frappé par un objet qui tombe
Chutes	1	Chute sur plancher,passage,autre surface
	1	Chute à un niveau inférieur, np
Exposition à des substances ou à des environnements nocifs	1	Contact avec câblage, transformat.,...
Accidents de transport	1	Collision :véhicules directions opposées
Total	**6**	

1. Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- manœuvre, manutentionnaire et travailleur assimilé (trois);
- installateur, réparateur d'appareils électriques (un);
- mécanicien, réparateur de véhicules automobiles (un);
- valet, garçon de ferme, horticulture, élevage (un);

Parmi ces six cas, deux travailleurs avaient moins d'un an d'expérience.

Pour joindre la CSST, un seul numéro : **1 866 302-CSST (2778)**

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
33, rue Gamble O.
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Téléc. : 819 762-9325

2e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Téléc. : 819 874-2522

BAS-SAINT-LAURENT
180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180
Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Téléc. : 418 725-6237

CAPITALE-NATIONALE
425, rue du Pont
Case postale 4900
Succ. Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Téléc. : 418 266-4015

CHAUDIÈRE-APPALACHES
835, rue de la Concorde
Lévis
(Québec) G6W 7P7
Téléc. : 418 839-2498

CÔTE-NORD
Bureau 236
700, boul. Laure
Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Téléc. : 418 964-3959

235, boul. La Salle
Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Téléc. : 418 294-7325

ESTRIE
Place Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King O.
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Téléc. : 819 821-6116

GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
163, boul. de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Téléc. : 418 368-7855

200, boul. Perron O.
New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Téléc. : 418 392-5406

ÎLE-DE-MONTRÉAL
1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31e étage
Case postale 3
Succ. Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Téléc. : 514 906-3200

LANAUDIÈRE
432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Téléc. : 450 756-6832

LAURENTIDES
6e étage
85, rue De Martigny O.
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Téléc. : 450 432-1765

LAVAL
1700, boul. Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Téléc. : 450 668-1174

LONGUEUIL
25, boul. La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Téléc. : 450 442-6373

MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC
Bureau 200
1055, boul. des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Téléc. : 819 372-3286

OUTAOUAIS
15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Téléc. : 819 778-8699

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
Place du Fjord
901, boul. Talbot
Case postale 5400
Saguenay
(Québec) G7H 6P8
Téléc. : 418 545-3543

Complexe du Parc
6e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Téléc. : 418 679-5931

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
145, boul. Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Téléc. : 450 359-1307

VALLEYFIELD
9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Téléc. : 450 377-8228

YAMASKA
2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Téléc. : 450 773-8126

Pour obtenir la liste de nos coordonnées la plus à jour, consultez notre site Web au

csst.qc.ca/nous_joindre

DC300-1018-6 (2015-07)